

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal



ARRONDISSEMENT ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, que le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement tiendra une séance publique le 22 février 2012, à **19h**, à la salle du conseil, située au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, afin de statuer sur une demande d'autorisation pour démolir le bâtiment situé à l'adresse suivante :

6590–6592, boulevard Saint-Laurent

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) et au *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (RCA-6), **toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit**, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement, à l'adresse suivante :

Secrétaire d'arrondissement

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

5650, rue D'Iberville, 2^e étage

Montréal (Québec) H2G 2B3

PRENEZ EN OUTRE AVIS que toute personne intéressée peut se faire entendre auprès du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement durant la séance relative à cette demande.

Donné à Montréal, ce 7 février 2012

Me Karl Sacha Langlois, L.L., B.A.A., OMA

Secrétaire d'arrondissement